



Fonds de placement garanti RBC

Potentiel de croissance des
placements plus protection



Assurances

Simplicité. Solidité. Confiance.

Les Fonds de placement garanti RBC® (FPG RBC) constituent une solution de placement efficace qui peut vous aider à faire fructifier et à protéger vos actifs à chaque étape de votre vie. Dans un monde rempli d'incertitudes, ils peuvent vous donner la confiance dont vous avez besoin pour investir et atteindre vos objectifs.

Pourquoi choisir les Fonds de placement garanti RBC ?

Les Fonds de placement garanti RBC (FPG RBC) sont des fonds distincts. Ce produit d'assurance allie le potentiel de croissance des fonds communs de placement et la sécurité de garanties du capital. Il vous offre également des avantages uniques en matière de planification successorale afin d'assurer que votre patrimoine est bien protégé.

Si vous investissez dans un FPG RBC, vous bénéficierez de l'expérience reconnue et de la gestion de placements de qualité mondiale de RBC Gestion mondiale d'actifs® (RBC GMA), l'un des principaux gestionnaires de fonds au Canada. Vous vous sentirez également en confiance, sachant que les FPG RBC sont appuyés par la force et les solides antécédents à long terme de RBC, qui a la confiance des Canadiens depuis 1864.



Différence entre les fonds distincts et les fonds communs de placement

Nombreux sont ceux qui connaissent les avantages des fonds communs de placement. Les fonds distincts offrent ces mêmes avantages et plus encore. Le tableau ci-dessous présente une comparaison.

Avantage	Fonds communs	Fonds distincts ¹
Gestion de placements professionnelle	✓	✓
Diversification entre différentes catégories d'actif et différents styles de gestion	✓	✓
Potentiel de croissance	✓	✓
Liquidités	✓	✓
Capacité de passer outre à l'homologation et de préserver la confidentialité	Parfois ²	✓
Protection potentielle contre les créanciers pour les comptes enregistrés	✓	✓
Protection potentielle contre les créanciers pour les comptes non enregistrés		✓
Capital garanti (ou un pourcentage de celui-ci) à l'échéance ³		✓
Capital garanti (ou un pourcentage de celui-ci) au décès ³		✓
Possibilité de cristalliser les gains réalisés sans effectuer de vente		✓

¹ Les frais des fonds distincts sont plus élevés que ceux des fonds communs de placement, puisqu'ils comprennent des frais de gestion et un élément assurance.

² Valable uniquement pour les comptes non enregistrés en tenance conjointe et avec droit de survie (toutes les provinces, sauf le Québec). Les fonds détenus dans des comptes enregistrés sont soustraits à l'homologation lorsqu'il y a un bénéficiaire désigné directement.

³ Les retraits réduisent les sommes garanties proportionnellement. Les garanties prennent fin à l'âge de 100 ans.

Fonds distincts : Répondre à vos besoins en matière de croissance et de protection

À titre de fonds distincts, les FPG RBC vous offrent des avantages uniques par rapport à d'autres types de placement.



Garanties du capital

Avez-vous déjà hésité à investir sur le marché, car vous craigniez que les baisses du marché aient des répercussions sur l'épargne que vous avez durement accumulée ? Grâce aux FPG RBC, vous pouvez investir en toute confiance, car le montant de votre dépôt (votre capital) est protégé par deux types de garantie :

- **Garantie à l'échéance.** À la date d'échéance, vous avez la garantie de recevoir le plus élevé des montants suivants : a) la valeur marchande actuelle du fonds ou b) un montant garanti minimum (moins le montant des retraits et les frais exigibles).
- **Garantie du capital-décès.** Advenant votre décès, vos bénéficiaires désignés recevront le plus élevé de a) la valeur marchande de votre placement ou b) un montant garanti minimum (moins le montant des retraits et les frais exigibles).

Préservation du patrimoine

Le capital-décès des fonds distincts est versé directement aux bénéficiaires désignés. Cela signifie que vos actifs ne sont pas assujettis au règlement successoral ni au processus d'homologation. Par conséquent, vos bénéficiaires obtiendront leur versement plus rapidement, la confidentialité de vos affaires sera préservée (l'homologation est un processus public) et les frais d'homologation et l'imposition seront évités¹.

Protection éventuelle contre les créanciers

Comme les fonds distincts sont un produit d'assurance, ils peuvent être protégés contre les créanciers en cas de faillite. En vertu de la législation provinciale, les droits des bénéficiaires d'assurance peuvent avoir priorité sur ceux des créanciers. Cette caractéristique peut être particulièrement attirante pour vous si vous êtes propriétaire d'entreprise ou travailleur autonome².

Rajustements

Vous pouvez vous prévaloir de l'option de « rajuster » la valeur de certains de vos fonds distincts une fois par année. Vous pouvez alors cristalliser les gains réalisés à la suite de hausses sur le marché.

Par exemple, supposons que votre fonds distinct valait 10 000 \$ lorsque vous l'avez acheté. Au cours de l'année suivante, le marché progresse de 5 %, entraînant un gain de 500 \$ de la valeur de votre fonds³. Grâce au rajustement facultatif, vous pouvez rajuster la valeur de votre fonds et de vos garanties du capital au nouveau montant de 10 500 \$. Un tel rajustement entraîne le rajustement de la date d'échéance dans la plupart des cas.



¹ Les frais d'homologation et les exigences varient d'une province à l'autre.

² Nous vous invitons à consulter vos conseillers financier et juridique pour discuter de votre situation personnelle.

³ L'exemple est présenté à titre indicatif seulement et ne présente pas les rendements réels ou potentiels du marché ou du fonds.

Une solution pour chaque étape de la vie

Nous comprenons que vos besoins et vos priorités évoluent au fil du temps. C'est pourquoi nous offrons trois différentes séries de FPG RBC. Ces trois séries offrent un potentiel de croissance, des garanties du capital, une gestion en placements professionnelle, les avantages de la planification successorale et la protection éventuelle contre les créanciers. Chaque série, toutefois, comporte des caractéristiques uniques attirantes pour certains types d'investisseurs. Selon vos besoins, vos objectifs et votre situation personnelle, vous pouvez choisir la série qui vous convient le mieux.

La **Série Placements** peut vous convenir si vous :

- recherchez un potentiel de croissance maximum à long terme et une souplesse concernant vos placements ;
- souhaitez diversifier vos actifs parmi un vaste éventail de fonds et de catégorie d'actifs ;
- souhaitez protéger vos placements, mais n'avez pas besoin de meilleures garanties ;
- épargnez pour l'avenir, que ce soit pour la retraite ou un autre objectif précis.

La **Série 1** peut vous convenir si vous :

- avez une aversion pour le risque et souhaitez une protection accrue contre les fléchissements du marché ;
- planifiez votre succession et cherchez à préserver vos placements pour vos proches ;

- souhaitez diversifier vos actifs parmi un éventail de catégories d'actifs ;
- épargnez pour l'avenir, que ce soit pour la retraite ou un autre objectif précis.

La **Série 2** peut vous convenir si vous :

- souhaitez profiter des gains réalisés sur le marché et les cristalliser ;
- avez une aversion pour le risque et souhaitez une protection accrue contre les fléchissements du marché ;
- planifiez votre succession et cherchez à préserver vos placements pour vos proches ;
- épargnez pour l'avenir, que ce soit pour la retraite ou un autre objectif précis.

Le tableau ci-dessous présente une brève comparaison des trois séries.

Série du FPG RBC	Série Placements	Série 1	Série 2
Vous convient si vous...	<ul style="list-style-type: none"> ■ recherchez un potentiel de croissance maximum avec un niveau de protection de base 	<ul style="list-style-type: none"> ■ recherchez un potentiel de croissance avec un niveau de protection plus élevé ■ cherchez à préserver et à protéger votre patrimoine et votre héritage 	<ul style="list-style-type: none"> ■ recherchez un potentiel de croissance avec un niveau de protection maximal grâce aux rajustements ■ cherchez à préserver et à protéger votre patrimoine et votre héritage
Garantie à l'échéance ¹	À l'âge de 100 ans, le plus élevé de : <ul style="list-style-type: none"> ■ 75 % de votre dépôt ou ■ la valeur marchande 	Dans 10 ans, le plus élevé de : <ul style="list-style-type: none"> ■ 75 % de votre dépôt ou ■ la valeur marchande 	Dans 10 ans, le plus élevé de : <ul style="list-style-type: none"> ■ 75 % de votre dépôt ou ■ la valeur marchande
Garantie du capital au décès ¹	Le plus élevé de : <ul style="list-style-type: none"> ■ 75 % de votre dépôt ou ■ la valeur marchande 	Le plus élevé de : <ul style="list-style-type: none"> ■ 100 % de vos dépôts avant l'âge de 80 ans et 80 % de vos dépôts après l'âge de 80 ans, ou ■ la valeur marchande 	Le plus élevé de : <ul style="list-style-type: none"> ■ 100 % de vos dépôts avant l'âge de 80 ans et 80 % de vos dépôts après l'âge de 80 ans, ou ■ la valeur marchande
Rajustements facultatifs	Aucun	Aucun	Une fois par année avant l'âge de 90 ans
Options de placement	<ul style="list-style-type: none"> ■ 30 fonds individuels, notamment des fonds spécialisés ■ 8 solutions de portefeuille adaptées à votre tolérance au risque et à vos objectifs d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 27 fonds individuels ■ 8 solutions de portefeuille adaptées à votre tolérance au risque et à vos objectifs d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 12 fonds individuels, offrant une diversification ■ 8 solutions de portefeuille adaptées à votre tolérance au risque et à vos objectifs d'investissement

¹ Réduction proportionnelle en fonction des retraits effectués et des frais. Veuillez lire la notice explicative et le contrat pour obtenir plus d'information sur le fonctionnement des garanties.

Options de placement offertes par les FPG RBC

La gamme de fonds FPG RBC comprend 30 fonds individuels et huit portefeuilles. Les fonds couvrent un vaste éventail de catégories d'actifs et de régions, vous permettant de créer un portefeuille qui répond à vos besoins et qui respecte vos objectifs d'investissement et votre tolérance au risque.

Si vous préférez un placement à décision unique, les portefeuilles de placements garantis RBC (PPG RBC) offrent des solutions de fonds diversifiées. En investissant dans un PPG RBC, vous bénéficiez d'une tranquillité d'esprit, sachant que nous prenons le temps de gérer vos placements chaque jour et chaque mois et que vous n'avez donc pas à le faire.

Catégorie d'actif	Nom du fonds	Disponible avec :		
		Série Placements*	Série 1*	Série 2*
Marché monétaire	FPG du marché monétaire canadien RBC	✓	✓	✓
Revenu fixe	FPG canadien de revenu à court terme RBC	✓	✓	✓
	FPG d'obligations RBC	✓	✓	✓
	FPG d'obligations à rendement global PH&N RBC	✓	✓	✓
	FPG d'obligations étrangères RBC	✓	✓	✓
	FPG d'obligations mondiales convertibles BlueBay RBC (Canada)	✓		
	FPG d'obligations à rendement élevé RBC	✓	✓	
Équilibré	FPG équilibré RBC	✓	✓	✓
	FPG équilibré Vision RBC	✓	✓	✓
	FPG prudent de croissance et de revenu RBC	✓	✓	✓
	FPG équilibré de croissance et de revenu RBC	✓	✓	✓
	FPG mondial de croissance et de revenu RBC	✓	✓	✓
	FPG de revenu mensuel PH&N RBC	✓	✓	✓
	FPG équilibré mondial RBC	✓	✓	✓
	FPG équilibré mondial RBC	✓	✓	✓
Solutions portefeuille	PPG prudence sélect RBC	✓	✓	✓
	PPG équilibré sélect RBC	✓	✓	✓
	PPG croissance sélect RBC	✓	✓	✓
	PPG croissance dynamique sélect RBC	✓	✓	✓
Solutions de portefeuille mondiales	PPG mondial prudence RBC	✓	✓	✓
	PPG mondial équilibré RBC	✓	✓	✓
	PPG mondial croissance RBC	✓	✓	✓
	PPG mondial toutes actions RBC	✓	✓	✓
Actions canadiennes	FPG canadien de dividendes RBC	✓	✓	
	FPG d'actions canadiennes RBC	✓	✓	
	FPG d'actions canadiennes Vision RBC	✓	✓	
	FPG d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC	✓	✓	
	FPG à revenu canadien PH&N RBC	✓	✓	
Actions nord-américaines	FPG nord-américain de valeur RBC	✓	✓	
	FPG nord-américain de croissance RBC	✓	✓	
Actions américaines	FPG américain de dividendes RBC	✓	✓	
	FPG d'actions américaines RBC	✓	✓	
	FPG d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC	✓	✓	
	FPG de valeur américain O'Shaughnessy RBC	✓	✓	
Actions internationales et mondiales	FPG d'actions internationales O'Shaughnessy RBC	✓	✓	
	FPG de dividendes de marchés émergents RBC	✓		
	FPG mondial de croissance de dividendes RBC	✓	✓	
	FPG d'actions mondiales RBC	✓		
	FPG d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC	✓	✓	

* Tous les fonds ne sont pas offerts avec toutes les options de frais de souscription.

RBC gestion mondiale d'actifs : Une tradition d'excellence en matière de placement

Les services de gestion de placement des FPG RBC sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA).

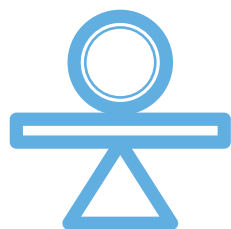
Chef de file en matière de solutions de placement mondiales, RBC GMA est bien placée pour vous proposer les meilleures occasions au monde grâce à une expertise ciblée, à une grande expérience, à une vaste portée et à une gestion de placements primée.

- **Portée mondiale**
Sept bureaux sur des marchés clés dans le monde.
- **Expérience mondiale**
Équipe chevronnée comptant sur le terrain plus de 350 spécialistes des placements et en recherche en gestion d'actifs à l'échelle mondiale.
- **Solutions mondiales**
Grâce à nos fonds et à nos solutions de portefeuille, nous sommes en mesure d'élaborer des portefeuilles bien diversifiés qui donnent accès aux occasions à l'échelle mondiale.



Gestion des placements primée

- **Meilleur groupe de fonds** au cours de 12 des 15 dernières années selon Lipper*
- **Meilleur groupe de fonds d'obligations** au cours de 12 des 15 dernières années selon Lipper*
- RBC GMA a été nommée pour la douzième année consécutive **TopGun Investment Team of the Year** par Brendan Wood International.
- Dix-huit de nos gestionnaires de portefeuille, soit un nombre sans équivalent dans le secteur, ont été désignés **TopGun Investment Minds** en 2022.



La plus importante société de fonds au Canada d'après son actif¹

Beaucoup d'options, un objectif : concilier la croissance des placements et une gestion des risques rigoureuse dans les marchés mondiaux

Fonds RBC | Fonds PH&N | Fonds BlueBay | FNB RBC iShares®

* Prix Lipper de Refinitiv, (C) 2022 Refinitiv. Tous droits réservés. Utilisation sous licence. Meilleur groupe de fonds sur trois ans (fonds PH&N: 2010-2013, 2016, 2018-2021; fonds RBC 2007-2008, 2014), meilleur groupe de fonds d'obligations sur trois ans (RBC GMA: 2015; fonds PH&N: 2007, 2008, 2010-2013, 2016, 2018-2020; fonds RBC: 2009). Les prix Lipper ont été décernés en fonction du meilleur rendement corrigé du risque pour les périodes terminées les 31 juillet 2021, 2020, 2019, 2018, 2016, 2015 et 2014; 31 octobre 2012, 2011 et 2010; 30 novembre 2009; et 31 décembre 2008, 2007 et 2006. Pour de plus amples renseignements, visitez le site lipperfundawards.com. Brendan Wood International – les doués du secteur de placement TopGun sont sélectionnés par des analystes de marche orienté vendeur, des directeurs des ventes et des négociateurs du secteur des placements. Pour en savoir plus, rendez-vous au topgunpress.com/topgun-investment-minds-and-buy-side-traders-of-canadian-stocks-20212022.

¹ IFIC, au 31 décembre 2021.

Croissance, protection et sécurité en prévision de l'avenir

Vous pouvez avoir confiance en votre avenir sachant que vos actifs sont bien investis et bien protégés. Pour en savoir plus sur les Fonds de placement garanti RBC et la façon dont ils peuvent vous aider à atteindre vos objectifs, veuillez vous adresser à votre conseiller en assurance.



Assurances

Le contenu de ce document est fourni à titre indicatif seulement. Il ne devrait pas être interprété comme des conseils en matière de finances, de placements, de fiscalité ou autre. Les clients doivent obtenir l'avis d'un conseiller indépendant.

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du souscripteur et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Les Fonds de placement garanti RBC sont des contrats de rente individuels à capital variable, appelés fonds distincts. La Compagnie d'assurance vie RBC est l'émettrice exclusive de ces contrats et la garante de toutes les garanties qui y sont stipulées. Les portefeuilles et fonds communs de placement sous-jacents offerts dans le cadre de ces contrats sont gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Lorsqu'un client dépose de l'argent dans un contrat de Fonds de placement garanti RBC, il n'achète pas des parts de fonds communs de placement ou du portefeuille géré par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et, par conséquent, il ne possède ni les droits ni les privilèges détenus par les porteurs de parts de ces fonds. Les détails du contrat applicable figurent dans la notice explicative et le contrat FPG RBC à l'adresse rbcinsurance.com/fr/fonds-distincts.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.